CLIN D'ŒIL

Le maire et la bombe atomique
Tandis que la promotion du film sur l’inventeur de la bombe Robert Oppenheimer bat son plein, en Vaucluse, c’est un étonnant arrêté municipal qui ravive le triste anniversaire des bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki.

Publié le 01 août 2023

Archives Vaucluse
Chargement...

.

Arrêté d'interdiction de la bombe atomique du 28
mars 1950 (reproduction), dossiers communaux du
cabinet du président du Conseil général de
Vaucluse, 1970-1992 (AD Vaucluse 1294 W 265)

Le 28 mars 1950, le maire de Fontaine-de-Vaucluse Jean Garcin et son Conseil municipal prennent un curieux arrêté :

Vu la loi du 5 avril 1884,

Vu l’émotion qui s’empare de la population devant les désastres qui découleraient de l’emploi de la bombe atomique

Le maire de Fontaine-de-Vaucluse

Arrête

Art. 1 – Le port et l’usage de la bombe atomique sur le territoire de la commune de Fontaine-de-Vaucluse est interdit

Art. 2 - Le garde champêtre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Une charge bien lourde pour le pauvre garde-champêtre…

Voir aussi Les Actualités Françaises du 12.10.1945  sur le site de l'INA

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE VAUCLUSE
Palais des papes
84000 AVIGNON

.